

Séance du 08 avril 2019

(Sous réserve d'approbation lors de la prochaine séance)



Le Conseil Municipal s'est réuni le 08 avril 2019, à 20 heures, sous la présidence de M. Pierre REBEIX, Maire. Date de la convocation : 1^{er} avril 2019.

	Présent	Absent	Excusé	Procuration
M. Pierre REBEIX	X			
Mme Isabelle PASSUELLO	X			
M. Roger BOUTHERRE	X			
M. Jean-Camille YERLY	X			
M. Robert CLEMENT	X			
Mme Jacqueline BILAT	X			
Mme Catherine BOISSIN	X			
Mme Carole CHENEVAL		X		
M. Philippe CLAVERI	X			
M. Laurent FOURNIER	X			
Mme Rose-Marie HENRI			X	Mme Isabelle PASSUELLO
M. Michaël KEWLEY	X			
M. Julien MORELLI			X	
Mme Marilou NYITRAI-WOLF			X	M. Pierre REBEIX
M. Fabien ROUGIER		X		
Mme Anneke VAN DER VOSSEN	X			
M. Wim WETERINGS	X			

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance,
2. Approbation du compte rendu de la séance du 18 mars 2019.
3. Délibérations :

- 3.1 Compte administratif 2018,
- 3.2 Compte de gestion 2018,
- 3.2 Affectation des résultats 2018,
- 3.4 Vote des trois taxes,
- 3.5 Vote du budget primitif 2019,
- 3.6 Forêt communale d'Echenevex - Destination des coupes 2019,
- 3.7 ONF – programme de travaux 2019 – Travaux environnementaux,
- 3.8 Admission en non-valeurs de sommes devenues irrécouvrables,
- 3.9 Propositions de règles applicables aux autorisations d'occupation du domaine public,
- 3.10 Opposition à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office national des Forêts en lieu et place de la Commune,
- 3.11 S.I.e.A – Avant-projet détaillé – mise en conformité et modernisation de divers coffrets de commande sur la commune + coffret de coupure du terrain de boules à la Table Ronde.

4. Questions diverses

M. le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 20 heures 04 et fait lecture de l'ordre du jour.

Les membres du Conseil acceptent à l'unanimité l'ordre du jour.

1. **Désignation du secrétaire de séance** : M. Michaël KEWLEY est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.
2. **Approbation du compte rendu de la séance du 18 mars 2019** :
Le compte rendu de la réunion de la séance du 18 mars 2019 est adopté par 11 voix POUR et 1 ABSTENTION (M. Laurent FOURNIER).

3. Délibérations :

3.1 Approbation du compte administratif 2018.

Monsieur Wim WETERINGS rejoint la séance à 20 h 12.

M. Roger BOUTHERRE, adjoint aux Finances, donne lecture du Compte Administratif 2018, lequel peut se résumer ainsi :

• Section FONCTIONNEMENT :	
Total des Dépenses :	2 283 066,41 Euros
Total des Recettes :	2 736 661,58 Euros
Excédent de Fonctionnement de l'exercice :	453 595,17 Euros
EXCEDENT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2018	860 338,64 Euros
• Section INVESTISSEMENT :	
Total des Dépenses :	1 206 556,05 Euros
Total des Recettes :	481 576,79 Euros
Déficit d'investissement de l'exercice :	- 724 979,26 Euros
Report du déficit d'investissement 2017 :	- 3 297,72 Euros
DÉFICIT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2018 :	- 728 276,98 Euros
Intégration des restes à réaliser :	
Dépenses :	212 900,00 Euros
Recettes :	48 000,00 Euros

M. Philippe CLAVERI rejoint la séance à 20 h 29.

- **Le Conseil Municipal APPROUVE le Compte Administratif 2018 tel qu'il est présenté, par 11 voix POUR et 1 ABSTENTION (Mme Rose-Marie HENRI) en dépenses et recettes de fonctionnement, et en dépenses et recettes d'investissement.**
M. Pierre REBEIX, Maire, a quitté la salle. Mme Marilou NYITRAI-WOLF n'a pas participé au vote.

3.2 Approbation du compte de gestion 2018.

M. Roger BOUTHERRE, Adjoint aux Finances, donne lecture du Compte de Gestion 2018, lequel peut se résumer ainsi :

* Section FONCTIONNEMENT :	
Total des Dépenses :	2 283 066,41 Euros
Total des Recettes :	2 736 661,58 Euros
Excédent de Fonctionnement de l'exercice :	453 595,17 Euros
EXCEDENT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2018	860 338,64 Euros
* Section INVESTISSEMENT :	
Total des Dépenses :	1 206 556,05 Euros
Total des Recettes :	481 576,79 Euros
Déficit d'investissement de l'exercice :	- 724 979,26 Euros
Report du déficit d'investissement 2017 :	- 3 297,72 Euros
DÉFICIT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2018 :	- 728 276,98 Euros

- **Le Conseil Municipal APPROUVE le Compte de Gestion 2018 tel qu'il est présenté, par 13 voix POUR et 1 ABSTENTION (Mme Rose-Marie HENRI) en dépenses et recettes de fonctionnement, et en dépenses et recettes d'investissement.**

3.3 Affectation des résultats 2018.

M. Roger BOUTHERRE, Adjoint aux Finances, propose aux membres du Conseil d'affecter 728 276,98 Euros d'excédent de fonctionnement au 1068 et de reporter 132 061,66 € d'excédent de fonctionnement au budget primitif 2019.

- **Le Conseil, OUI l'exposé de M. le 2^{ème} Adjoint, après en avoir délibéré, ACCEPTE par 13 voix POUR et 1 voix CONTRE (Mme Rose-Marie HENRI) de reporter les résultats de clôture 2018 au budget primitif 2019, comme suit :**
Excédent de fonctionnement : 728 276,98 € en section d'investissement, article 1068,
Excédent de fonctionnement : 132 061,66 € en section de fonctionnement, article 002,
Déficit d'investissement : - 728 276,98 € en section investissement, article 001.

3.4 Vote des trois taxes.

M. Roger BOUTHERRE rappelle au conseil municipal les taux des 3 taxes de l'année 2018. Il propose de laisser les taux inchangés pour 2019.

- **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 11 voix POUR, 2 voix CONTRE (MM. Jean-Camille YERLY et Laurent FOURNIER) et 1 ABSTENTION (Mme Anneke VAN DER VOSSEN) APPROUVE l'exposé de M. Roger BOUTHERRE, DÉCIDE de ne pas augmenter le taux des 3 taxes pour l'année 2019 :**
- | | | |
|------------------------------------|---|---------|
| ▪ TAXE D'HABITATION | = | 14.31 % |
| ▪ TAXE FONCIERE (foncier bâti) | = | 9.48 % |
| ▪ TAXE FONCIERE (foncier non bâti) | = | 57 % |
- DIT que ces bases de calcul seront appliquées au Budget Primitif 2019.**

3.5 Vote du Budget Primitif 2019.

M. Roger BOUTHERRE, Adjoint aux Finances, donne lecture du Budget Primitif 2019, lequel peut se résumer ainsi :

• **Section FONCTIONNEMENT :**

Total des Dépenses	=	2 713 662,38 €
Total des Recettes	=	2 713 662,38 €

• **Section INVESTISSEMENT :**

Total des Dépenses	=	1 459 176,98 €
Total des Recettes	=	1 459 176,98 €

Mme Rose-Marie HENRI demande que la délibération intègre une colonne différence entre 2019 et 2018 et fait la remarque suivante :

"J'estime que la réunion ouverte qu'on a eue était annoncée préparatoire. Et que je suis effectivement partie après plus de 2:30 de réunion à un moment où on tournait en rond sur savoir ce que Jean Camille mettait

dans le budget ou pas et sur savoir où étaient les vraies urgences pour décider d'un crédit ou pas (comme d'habitude, on a trop de problème avec les priorités). Lors de la réunion de préparation il manquait quelques informations. J'estime que la version finale devant être présentée au CM devait passer par une commission finances pour validation, ne serait-ce que 30 minutes.

Le fait de partir avant la fin n'est pas un argument pour justifier que le budget à proposer a été validé en réunion (dite préparatoire à l'élaboration du budget). Je souhaite que cela soit « protocolé ».

- **Le Conseil Municipal APPROUVE le Budget Primitif 2019, tel qu'il est présenté, par 12 voix POUR et 2 voix CONTRE (Mmes Rose-Marie HENRI et Anneke VAN DER VOSSSEN).**

3.6 ONF – Forêt communale d'Echenevex – Destination des coupes 2019.

M. Roger BOUTHERRE demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur la destination des parcelles 1, 2, 4, 5 et B1

Il présente les propositions de l'Office National des Forêts :

Parcelles	Volume* estimé en m3			Destination
	Résineux	Feuillus	Taillis	
1	85 m3	108 m3		Contrat bois façonnés (groupée avec parcelle 2)
2	34 m3	83 m3		Contrat bois façonnés (groupée avec parcelle 1)
4	190 m3	100m3		Vente sur pied automne 2019
5	90 m3	100 m3		Vente sur pied automne 2019
B 1	120 m3	30 m3		Vente sur pied printemps 2019

- **Après en avoir délibéré et par 13 voix POUR et 1 ABSTENTION (Mme Anneke VAN DER VOSSSEN), le Conseil Municipal ACCEPTE la destination des parcelles 1, 2, 4, 5 et B 1 telle que proposée et DONNE pouvoir à M. le Maire ou son représentant légal, pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.**

3.7 ONF – Programme de travaux 2019 – Travaux environnementaux.

M. Roger BOUTHERRE présente aux membres du Conseil Municipal la proposition de l'Office National des Forêts de réalisation de travaux environnementaux pour l'année 2019, portant sur l'amélioration de l'habitat du Grand Tétrás par la maîtrise du hêtre en sous étage.

Le montant estimatif des travaux tel qu'il résulte du programme d'actions établi par l'ONF s'élève à 35 780,00 € HT. Un appel d'offres sera lancé.

- **Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal ACCEPTE la réalisation de travaux environnementaux portant sur l'amélioration de l'habitat du Grand Tétrás, CHARGE M. le Maire ou son représentant légal, de lancer un appel d'offres et de solliciter les concours financiers et DIT que les crédits correspondant à cette dépense sont inscrits au Budget Primitif 2019.**

M. le Maire précise que les travaux ne seront réalisés que si la collectivité est certaine d'obtenir les subventions.

3.8 Admission en non-valeurs de sommes devenues irrécouvrables

M. Roger BOUTHERRE expose aux membres du Conseil Municipal que la Trésorerie de Gex a transmis à la Commune un état de créances irrécouvrables dont elle demande l'admission en non-valeurs. (Annexe 1).

- **Après en avoir délibéré et par 12 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Mmes Rose-Marie HENRI et Anneke VAN DER VOSSEN), le Conseil Municipal ACCEPTE de passer en non-valeurs les créances devenues irrécouvrables telles que mentionnées dans le tableau annexé à la présente délibération et DIT que ces dépenses seront mandatées sur l'article 6541.**

3.9 Propositions de règles applicables aux autorisations d'occupation du domaine public.

M. le Maire soumet à l'approbation des membres du Conseil Municipal un projet de règlement communal des autorisations d'occupation du domaine public (arrêtés de circulation, permissions de voirie, autorisations d'échafaudage, autorisations de stationnement pour déménagement...), annexé à la présente délibération. Cette proposition fait suite au constat de la réception tardive en mairie des demandes formulées notamment par les entreprises.

- **Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal ADOPTE le projet de règlement applicable aux demandes d'autorisation du domaine public et CHARGE de mettre en œuvre ledit règlement.**

3.10 Opposition à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place de la Commune.

M. le Maire expose :

Vu l'article 6.1 du Contrat d'Objectifs et de Performance de l'Etat, la Fédération Nationale des communes forestières et l'Office National des Forêts (ONF), pour la période 2016—2020 ;

CONSIDERANT le non-respect de ce Contrat d'Objectifs et de Performance sur le maintien des effectifs et le maillage national ;

CONSIDERANT l'opposition des représentants des communes forestières à l'encaissement des recettes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place des collectivités, exprimée par le Conseil d'Administration de la Fédération Nationale des Communes Forestières le 13 décembre 2017, réitérée lors du Conseil d'Administration de la Fédération nationale des communes forestières le 11 décembre 2018 ;

CONSIDERANT le budget 2019 de l'ONF qui intègre cette mesure au 1^{er} juillet 2019, contre lequel les représentants des Communes Forestières ont voté lors du Conseil d'Administration de l'ONF du 29 novembre 2018 ;

CONSIDERANT les conséquences pour l'activité des trésoreries susceptibles à terme de remettre en cause le maillage territorial de la DGFIP et le maintien des services publics ;

CONSIDERANT l'impact négatif sur la trésorerie de la commune que générerait le décalage d'encaissement de ses recettes de bois pendant plusieurs mois ;

CONSIDERANT que la libre administration des communes est bafouée,

- **Après en avoir délibéré et par 13 voix POUR et 1 ABSTENTION (Mme Anneke VAN DER VOSSEN), le Conseil Municipal DECIDE de refuser l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des services de la DGFIP, DECIDE d'examiner une baisse des ventes de bois et des travaux forestiers dans le budget communal 2019 et d'examiner toute action supplémentaire qu'il conviendrait de conduire jusqu'à l'abandon de ce projet et AUTORISE M. le Maire ou son représentant légal à signer tout document relatif à cette décision.**

3.11 SIEA – Avant-projet détaillé – Mise en conformité et modernisation de divers coffrets de commande sur la Commune + coffret de coupure du terrain de boules de la Table Ronde.

M. Jean-Camille YERLY présente aux membres du Conseil Municipal l'avant-projet détaillé portant sur la mise en conformité et la modernisation de divers coffrets de commande sur la Commune, et le coffret de coupure du terrain de boules à la Table Ronde, ainsi que le plan de financement rattaché établi par le Syndicat Intercommunal d'Énergie et de Communication de l'Ain.

Le montant total des travaux s'élève à 16 800,00 € TTC. La participation prévisionnelle nette restant à la charge de la commune s'élève à 11 377,88 €.

M. le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur le plan de financement et propose de retirer de cette opération, le coffret de coupure du terrain de boules de la Table Ronde.

- **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal**
- **ACCEPTE à l'unanimité le plan de financement relatif à l'avant-projet détaillé portant sur la mise en conformité et la modernisation de divers coffrets de commande sur la Commune,**
 - **REFUSE par 12 voix POUR, 1 voix CONTRE (M. Jean-Camille YERLY) et 1 ABSTENTION (Mme Anneke VAN DER VOSSSEN), le plan de financement relatif au coffret de coupure du terrain de boules à la Table Ronde,**
 - **AUTORISE M. le Maire ou son représentant légal, à signer tous les documents s'y rapportant,**
 - **DIT que les crédits correspondant à la réalisation de cette dépense seront inscrits au budget de l'année de réalisation des travaux.**

4. Questions diverses :

4.1 M. Michael KEWLEY rappelle que la Communauté d'Agglomération a arrêté le PLUiH qui sera soumis à enquête publique ; il demande si le Maire utilisera le sursis à statuer sur les zones faisant l'objet d'une OAP. Monsieur le Maire précise que lors du dernier conseil communautaire, il y a eu un vote majoritaire en faveur du PLUi, qu'avant la fin juin les conseils municipaux devront se prononcer, que le conseil communautaire devra ensuite revoter (si une commune refuse) après enquête publique, que le PLUiH sera arrêté ou pas en 2020. En conséquence, aujourd'hui notre Plu s'applique. Il ajoute qu'aucun juriste n'est aussi affirmatif sur la jurisprudence concernant l'obligation de mettre systématiquement un sursis à statuer sur un projet qui ne serait pas conforme au futur PLUiH.

Chaque dossier sera traité au cas par cas. Il est demandé aux promoteurs de se rapprocher aujourd'hui du futur règlement du PLUiH.

M. Michael KEWLEY demande à M. le Maire s'il s'engage à ne pas donner un avis favorable aux projets qui ne respectent pas les OAP. Le Maire répond NON.

4.2 Il est demandé si le permis de construire pour la salle polyvalente a été déposé. Le Maire répond OUI. Est-ce que le permis a été vu en commission « urbanisme » ? Oui, c'est le même projet auquel ont été apportées quelques modifications. Le dossier a été suivi par la commune avec information au conseil.

4.3 M. Laurent FOURNIER demande si tout le monde a pu télécharger le PLUiH. C'est difficile pour ceux qui n'ont pas la fibre. Une version papier est en préparation.

4.4 La commission des finances se réunira le lundi 29 avril 2019 à 18 heures pour examiner les demandes de subvention.

La prochaine réunion du conseil municipal se déroulera le lundi 06 mai 2019 à 20 h 00 (à titre indicatif).

La séance de ce conseil est levée à 22 heures 31.

Pierre REBEIX,

PROJET